

Monsieur Pouria AMIRSHAHI
Député des Français de l'Étranger

Monsieur le Ministre des Affaires étrangères
Monsieur Alioune Badara CISSE
République du Sénégal

Paris, le 11 décembre 2012

Monsieur le Ministre des Affaires étrangères, *très cher ami,*

La décision du gouvernement sénégalais d'appliquer la réciprocité dans la délivrance des visas aux étrangers est une décision que je comprends (réciprocité, ressources fiscales supplémentaires).

Aussi permettez-moi de vous poser une question relative aux résidents français installés au Sénégal. Dans quelle mesure comptez-vous entreprendre des démarches pour que ces derniers – comme c'est le cas pour les étrangers disposants d'un titre de séjour en France – puissent être exonérés de cette nouvelle formalité.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous aurez bien voulu porter à ma démarche. Je me tiens à votre disposition pour vous donner plus de renseignements le cas échéant.

Veillez agréer Monsieur le Ministre des Affaires étrangères, l'expression de ma plus haute considération.

Bien amicalement,



Pouria Amirshahi,
Député la Neuvième circonscription des Français de l'Étranger